

LE RÔLE DE L'ORDRE DES MÉDECINS DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION PÉRIODIQUE

Docteur Frédéric JOLY, Secrétaire Général Adjoint
Docteur Karine BALAND-PELTRE, Conseillère Nationale



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS
Conseil National de l'Ordre

LES 3 PILIERS DU RÔLE DE L'ORDRE DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION (1/2)

- Informer

- Point de départ de la période de certification → primo-inscription du médecin au tableau de l'ordre des médecins
- Rappel annuel ensuite
- Alertes en fonction de l'état d'avancement du médecin au sein de chacun des 4 blocs de certification périodique (données provenant de l'ANS/ANDPC/CNP/HAS...)

- Accompagner

- Obligation déontologique de l'Ordre d'accompagner les médecins (article 56 code de déontologie)
- Entraide confraternelle est une mission de l'Ordre
- Formation des conseillers ordinaires

LES 3 PILIERS DU RÔLE DE L'ORDRE DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION (2/2)

- Contrôler

- Rôle fixé par l'Ordonnance de 2019 (article L. 4022-9 CSP)
- Mise en place d'une expertise contradictoire à l'échéance de la période de six ans en cas de difficulté du médecin pour valider sa certification périodique = procédure préalable
- Si échec de cette procédure préalable → saisine de la formation restreinte dans le cadre de la procédure d'insuffisance professionnelle
- Si nouvel échec → engagement d'une procédure disciplinaire
- Rôle déjà assumé par l'Ordre dans le cadre du DPC

UN RÔLE DÉJÀ ASSUMÉ PAR L'ORDRE DANS LE CADRE DU DPC (1/2)

- Signature de conventions avec plusieurs partenaires pour permettre à l'Ordre de remplir sa mission:
 - **ANDPC** → envoi des synthèses annuelles des actions de DPC réalisées par les médecins + envoi des documents de traçabilité en fin de période triennale
 - **FSM** → envoi des attestations de conformité établis par les CNP (sauf CMG)
 - **CMG** → envoi des attestations de conformité des médecins généralistes

UN RÔLE DÉJÀ ASSUMÉ PAR L'ORDRE DANS LE CADRE DU DPC (2/2)

- Période triennale 2020-2022 → 60.132 documents reçus dans le cadre de ces Conventions.
- Création d'un feu tricolore dans le dossier ordinal du médecin.
- Obligation triennale de DPC reste opposable et ne disparaît pas avec l'entrée en vigueur de la certification périodique.
- Idéalement, l'obligation triennale de DPC devrait être intégrée à la certification périodique, et constituer le bloc 1.

MERCI DE VOTRE ATTENTION